



Transmission d'une maison héritée

Par **jacquelinec**, le **25/02/2015** à **15:05**

Nous avons deux enfants. Par héritage mon mari a eu une maison familiale. Une de mes filles souhaite en hériter, l'autre non. Quelle solution est envisageable pour que du vivant de mon époux des documents soient faits pour que notre fille en devienne propriétaire en payant le moins de frais possible ? cordialement Jacquelinec.

Par **domat**, le **25/02/2015** à **16:02**

bjr,

il faut que votre mari fasse une donation (soit en avancement de part soit hors part) à votre fille.

mais cette donation sera rapportable à la succession de votre mari pour sa valeur au moment de la succession et dans son état au moment de la donation.

avec le risque si le bien prend beaucoup de valeur, votre fille propriétaire de la maison doit verser une soulte à sa soeur afin d'équilibrer les parts.

consultez un notaire

cdt